

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2019 - 20h00

### Membres présents

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	BOCQUET J-L,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G, FILOCHE I,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	FELIX Y,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, BATTISTELLA E, BOUGHANEM S, BACHMANN L, CLEMENT L, SUBLET D,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F, AYE B, LE VEN J-Y,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A, BETEMPS V, VELLUT D, BARBIER C,
VULBENS	BUDAN F, DEGENEVE G,

### Membres représentés

SILVESTRE-SIAZ O par PIN X (procuration), ETCHART C par MERMIN M (procuration), BEROUJON C par FILOCHE I (procuration), MAYORAZ B par ROGUET G (procuration), LAVERRIERE C par FELIX Y (procuration), BIGNON V par VIELLIARD A (procuration), DE SMEDT M par CRASTES P-J (procuration), MIVELLE L par SUBLET D (procuration),

### Membres excusés

MARX C, DEVIN L, PELISSON N, DUBEAU S,

### Membres absents :

PETIT C, PECORINI J-L, GUYON DES DIGUERES DE MESNILGLAISE T, CHALEAT-RUMMEL J, FOURNIER M, STALDER A, LACAS V,

### Invités

GRANDCHAMP P, MENEGHETTI M, MERY D, ERNST D.  
G Gassié, Régénéro

## Points traités

### II - Information/débat :

1. Bilan Régénéro et présentation du rendu d'une visite thermique avec l'exemple de nos bâtiments
2. Présentation de la stratégie pressentie pour le plan climat (PCAET)

### III - Approbation compte-rendu du Conseil communautaire des 26 novembre et 17 décembre 2018

### VI - Délibérations

1. Mobilité : promesse vente terrain du dépôt bus dans la ZI des Marais à St Julien
2. Assainissement : convention constitutive de groupement de commandes pour le marché de curage des réseaux humides, des postes de relèvement, des stations d'épuration et inspection télévisée des canalisations des réseaux humides
3. Déchets : attribution marché « Fourniture et livraison de composteurs individuels, collectifs en bois et accessoires
4. Finances : vote des attributions de compensation provisoires 2019

Monsieur le Président ouvre la séance

Monsieur Frédéric MUGNIER est désigné secrétaire de séance.

## **I - Installation de Sylvain DUBEAU en remplacement de Benjamin VILLARD**

Pour information.

## **II - Information/débat :**

### **1. Bilan Régénéro et présentation du rendu d'une visite thermique avec l'exemple de nos bâtiments**

Diaporama joint en annexe.

A Vielliard souhaite connaître les résultats de la campagne de communication menée par l'intermédiaire de La Poste.

G Gassié répond que des demandes sont parvenues par ce biais, mais l'activité de Régénéro reste très cyclique.

A Vielliard souligne qu'il est difficile de promouvoir la plateforme si ensuite les moyens ne sont pas suffisants pour proposer un accompagnement aux habitants.

G Gassié observe que quoi qu'il en soit il est nécessaire de continuer à promouvoir le service. Le service met tout en œuvre pour que les habitants puissent le joindre, même s'il n'est pas toujours possible de proposer de suite un accompagnement. Le problème serait de ne pas répondre.

M Mermin indique qu'il a fait appel au service à titre privé et a été satisfait de la prestation. L'assistance pour consulter les entreprises est un réel point positif. En revanche, il est parfois difficile pour un particulier de solliciter les bons financeurs en fonction des profils de chacun et une aide plus poussée de Régénéro dans ce domaine serait intéressante.

G Gassié signale que de nombreuses aides financières existent mais il est effectivement parfois difficile pour le particulier de savoir s'il est éligible ou non ; l'une des missions de Régénéro est de travailler à une simplification de l'ensemble car c'est souvent un frein à la rénovation.

Il ajoute que Régénéro ne peut pas faire les demandes en lieu et place des particuliers car il n'a pas le statut de maître d'œuvre, et ne peut endosser la responsabilité.

R Villet rappelle que l'une des missions de Régénéro est de donner un maximum de renseignements aux particuliers et de les aider à monter un dossier de demandes d'aides.

E Rosay note que cette complexité peut représenter un frein pour certaines catégories de population, notamment les personnes âgées et dans le besoin.

G Gassié souligne que paradoxalement, c'est plutôt les personnes âgées qui sollicitent le service mais elles ne sont pas forcément éligibles aux aides de l'ANAH. Si effectivement elles le sont, elles sont alors orientées vers l'opérateur qui suit les dossiers de manière globale. Deux grandes typologies de particuliers s'adressent à Régénéro : les jeunes retraités et les jeunes couples qui viennent d'acheter un habitat à rénover.

PJ Crastes indique que la rénovation énergétique est un axe prioritaire et est apparu comme un sujet prioritaire lors des dernières assises de l'énergie. Pour preuve, la Confédération va reverser l'augmentation de la taxe sur l'essence pour la rénovation énergétique.

R Villet ajoute que la CCG accorde des subventions intéressantes pour aider les particuliers, avec des aides pouvant aller jusqu'à 5 000 €. Le Département apporte également une aide égale à celle de la CCG, avec un plafond de 1 000 €. Quand on fait la somme de tout, les publics éligibles à l'ANAH peuvent prétendre à un fort niveau de subventionnement.

A Péricart précise que le budget voté pour ces aides était de 70 000 € l'année dernière mais n'a pas été dépensé. Cette année, au vu des dossiers à venir, il risque de ne pas être suffisant et il conviendra peut-être de s'interroger sur un apport complémentaire.

## 2. Présentation de la stratégie pressentie pour le plan climat (PCAET)

### *Etat des lieux*

70% des émissions de gaz à effet de serre sont dues aux énergies fossiles.

Consommation énergétique annuelle : 100 M € ; production en énergie renouvelable : 5 M €.

### *Pistes de réflexion pour réduire les consommations à horizon 2030*

\*résidentiel : rénover 4500 maisons (300 maisons/an), rénover 6000 appartements (400 appartements/an), sensibiliser 13400 familles.

\*tertiaire : 340 000 m<sup>2</sup> de bureaux rénovés BBC (locaux privés et publics), sobriété et efficacité énergétique sur 75 000 m<sup>2</sup> de bâtiments.

\*industrie : écologie industrielle, éco-conception.

\*mobilité : 5 600 personnes se rendent au travail à vélo, en transport en commun ou co-voiturage, déplacements locaux évités grâce à l'urbanisation, abaisser les limites de vitesse, 6700 voitures économes en énergie (mobilité électrique), transport en commun et covoiturage pour des trajets longue distance.

\*transport de marchandises : augmentation du ferroutage/taux de remplissage des camions.

R Villet précise que la rénovation du secteur résidentiel pourrait être évaluée à 90 M € pour les maisons, 60 M € pour les appartements. La rénovation des bureaux pourrait quant à elle être estimée à 170 M €. Soit un total de 320 M €. Ces chiffres démontrent le travail colossal à réaliser pour atteindre les objectifs fixés. La CCG participerait à l'effort à hauteur de 1,7 M €. Au-delà des financements, la rénovation énergétique demande une modification profonde des comportements et des pratiques.

### *Energies renouvelables à horizon 2030*

\*solaire photovoltaïque : 8500 maisons ou 500 habitants équipés ; 3 hectares de parc au sol et 620 places ombrières de parking.

\*géothermie : 5500 logements équipés (installations collectives ou individuelles).

\*méthanisation : 4 unités de 80 Nm<sup>3</sup>/h (petit collectif).

\*solaire thermique : 1700 maisons équipées.

\*bois énergie : 8100 kW d'installations collectives de chauffage au bois ; 6200 logements équipés d'appareils performants.

R Villet indique que le coût énergétique de ces propositions pourrait se traduire de la manière suivante : solaire photovoltaïque 90 M €, méthanisation 14 M €, géothermie 20 M €, solaire thermique 7 M €, bois énergie 8 M €. Soit un total de 450 M €, à horizon 2030. 200 emplois endogènes seront créés.

R Villet précise que concernant la géothermie, une étude conjointe SIG/Etat de Genève/CCG a été engagée pour mener des investigations sur le sous-sol. Les premiers résultats semblent intéressants. Parallèlement, l'office cantonal de Genève et le SYANE travaillent sur le projet de création d'un réseau thermique avec géothermie du sous-sol. On approche de décisions importantes pour au niveau de la CCG.

PJ Crastes observe qu'il s'agit en réalité de savoir comment flécher de l'argent qui est déjà dépensé vers les énergies fossiles pour le réorienter vers les énergies renouvelables. Il s'agit également de ne pas augmenter le parc nucléaire.

R Villet souligne qu'une prise de conscience est nécessaire pour changer les comportements et un travail de communication est à faire dans ce sens.

Il souhaite par ailleurs que les communes soient obligées, lorsqu'elles créent de nouveaux bâtiments, à équiper leur toit d'un équipement solaire, tout comme celles qui disposent de toits intéressants pour installer ce type d'équipement. Le SYANE peut apporter des réponses et a créé une SEM (Syan'EnR) pour ces questions spécifiques. Une association citoyenne a également vu le jour (Citoy'Energie).

C Billot indique que l'intervention d'aujourd'hui visait à présenter aux élus les leviers et les efforts à réaliser. Ils seront complétés par un volet adaptation.

Elle ajoute que le domaine agricole est le plus touché par le changement climatique et il sera nécessaire d'apporter un soutien au changement des techniques de culture.

Le Préfet est en attente de la liste des actions : celles pour lesquelles la CCG est acteur, celles pour lesquelles elle est facilitateur.

PJ Crastes nuance les propos en expliquant que ce n'est pas qu'une obligation de l'Etat mais aussi une volonté locale.

Il rappelle le rôle des élus d'accompagner les particuliers comme les professionnels dans ce changement. Le dérèglement climatique se traduit chaque jour par différents phénomènes et ne peut être ignoré (par exemple il est question de fermer l'aiguille du Midi dans 10 ans). Depuis 15 ans, on assiste à une hausse constante des températures. La consommation énergétique annuelle est à plus de 50 M € pour laquelle il est nécessaire de faire un travail de réorientation vers les énergies renouvelables, qui ne représentent actuellement que 5 % de la production totale. Le calendrier peut être discuté mais il est évident qu'il faut avancer dans la démarche.

G Etallaz note que n'est pas évoqué l'éclairage public dans les pistes de réflexion.

R Villet souligne qu'effectivement c'est un point à ajouter.

PJ Crastes observe que l'éclairage public n'a pas été explicitement cité car il représente peu par rapport au chauffage par exemple.

### **III - Approbation compte-rendu du Conseil communautaire des 26 novembre et 17 décembre 2018**

Aucune observation n'étant formulée, les comptes rendus des 26 novembre et 17 décembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

### **IV- Compte-rendu des représentations :**

#### **SIDEFAGE :**

D Vellut indique que le dernier comité syndical a validé l'augmentation de plusieurs tarifs : incinération de 92 à 94 € la tonne ; transfert de 37 à 38 € la tonne ; broyage de 105 à 108 € la tonne ; déchets verts de 20,5 à 22 € la tonne.

La CCG a adressé un courrier au SIDEFAGE afin de demander des explications sur ces évolutions, sans que les délégués aient été informés, ce qui est dommageable.

PJ Crastes observe que ces nouveaux tarifs représentent entre 4 et 6 % d'augmentation. Un courrier de demande d'explication a effectivement été adressé au SIDEFAGE.

D Vellut estime dommage qu'un échange avec les délégués n'ait pas eu lieu préalablement à cet envoi.

SIGETA : néant.

SMAG : néant.

Pôle Métropolitain : néant.

GLCT Transfrontalier : néant.

EPF : deux dossiers ont été présentés pour le territoire, l'un sur Neydens et l'autre sur Collonges.

GLCT Transports : une nouvelle ligne est créée entre le Pays de Gex et le canton de Vaud.

ASSOCIATION DES MAIRES : néant.

### **V - Compte-rendu des travaux du Bureau**

Aucune observation n'est formulée.

### **VI - Délibérations**

#### **1. Mobilité : promesse vente terrain du dépôt bus dans la ZI des Marais à St Julien**

La Communauté de communes est engagée dans la réalisation d'un dépôt bus sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois dans la ZI des Marais. Ainsi, le Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 a validé les contrats de maîtrise d'œuvre pour la partie VRD auprès du groupement ALP'VRD/Atelier Fontaine et pour la partie Bâtiment auprès du groupement Chassagne Delettraz/Caillaud Ingénierie/BE Plantier.

Les modalités relatives à l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de l'opération sont les suivantes :

- acquisition de la nue-propriété des parcelles AN 211, 213, 215, 217 et 218 pour une surface de 6 630 m<sup>2</sup> à la SCI LES ENVIGNES pour un montant de 400 000 € HT ;
- location de l'usufruit (jusqu'en 2025) pour un loyer global de 320 000 € HT à la société J2M. Le Bureau a délibéré en ce sens lors de sa séance du 14 janvier 2019.

Par avis en date du 1<sup>er</sup> février 2018, Les Domaines ont estimé la valeur vénale du bien, par la méthode de la comparaison, à 450 000 €.

Les élus sont invités à délibérer sur l'acquisition de la nue-propriété pour un montant de 400 000 € HT.

Le projet d'acte est joint à la délibération.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'acte précisant les modalités et conditions d'acquisition de la nue-propriété des parcelles AN 211, 213, 215, 217 et 218 pour une surface de 6 630 m<sup>2</sup>, pour un montant de 400 000 € HT, à intervenir avec la SCI LES ENVIGNES,
  - d'autoriser le Président à signer ledit acte ainsi qu'à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité -

A Vielliard rappelle que ce dépôt permettra de favoriser la concurrence pour l'exploitation des lignes de transport, et limitera ainsi la dépendance auprès des fournisseurs actuels. La CCG acquière le terrain et procédera à la construction de l'équipement pour ensuite le mettre à disposition du GLCT. Il fallait un terrain à proximité des terminus des lignes. Le GLCT et la CCG se sont entendus sur la location qui couvrira 5% de l'ensemble des frais. La particularité de cette acquisition réside dans le démembrement de la propriété.

## **2. Assainissement : convention constitutive de groupement de commandes pour le marché de curage des réseaux humides, des postes de relèvement, des stations d'épuration et inspection télévisée des canalisations des réseaux humides**

La Communauté de Communes du Genevois réalise le curage des réseaux d'assainissement, des postes de relèvement et des stations d'épuration de la collectivité. Ces prestations sont effectuées par une entreprise spécialisée, qui intervient dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande qui est arrivé à échéance. Par ailleurs, elle souhaite intégrer à cette prochaine consultation une inspection télévisée des canalisations.

Le marché de curage des réseaux d'eaux pluviales de la Ville arrive également à échéance.

Afin de permettre d'optimiser les coûts et d'aligner les pratiques des deux collectivités, les collectivités adhérentes souhaitent passer un groupement de commandes en application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

A cet effet, elles envisagent de conclure une convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur le curage des réseaux humides, des postes de relèvement, des stations d'épuration et inspection télévisée des canalisations des réseaux humides.

La Communauté de communes du Genevois est désignée d'un commun accord coordonnateur du groupement. A ce titre, elle aura pour mission de gérer la procédure de consultation, d'attribuer, de signer et de notifier le ou les marché(s) nécessaires ; chaque membre s'assurant de l'exécution de son marché.

La Commission du groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres, de chaque membre du groupement.

Pour chaque membre titulaire, il est désigné, dans les mêmes conditions précitées, un membre suppléant.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de groupement de commandes portant sur le curage des réseaux humides, des postes de relèvement, des stations d'épuration et inspection télévisée des canalisations des réseaux humides telle que jointe en annexe,
  - de désigner M. Guy Roguet, membre de la Commission d'appel d'offres de la CCG, titulaire et M. Pierre-Jean Crastes, suppléant, pour siéger à la Commission du groupement,
  - d'autoriser le Président à signer la convention et toute pièce annexe.
- Adopté à l'unanimité -

### **3. Déchets : attribution marché « Fourniture et livraison de composteurs individuels, collectifs en bois et accessoires**

La collectivité s'est engagée dans une démarche d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers et assimilés par la mise en place d'un schéma directeur. Dans le cadre de ce schéma, plusieurs leviers d'amélioration ont été validés par le Conseil communautaire.

L'un de ces leviers est le développement du compostage particulier et collectif. Pour ce faire, la collectivité mettra à disposition des particuliers des kits de compostage « composteurs 300 litres, bio-seaux, guides papiers » avec une participation à hauteur de 15 € et gracieusement des kits compostages collectifs « composteurs 600 litres, bio-seaux, guides papiers ».

Aussi, une consultation a été lancée selon un appel d'offres ouvert en application des articles 25, 66 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande sans minimum ni maximum en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les prestations de l'accord-cadre sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs au fur et à mesure des besoins de la collectivité. La durée de cet accord-cadre est d'un an, reconductible expressément 2 fois 1 an.

Cette consultation a été envoyée à la publication, le 13 novembre 2018, au BOAMP et au JOUE avec mise en ligne du dossier de la consultation sur le profil d'acheteur de la CCG. La réception des offres a été fixée au vendredi 21 décembre 2018 à 12h00 au plus tard.

3 plis ont été déposés avant l'heure et la date limite.

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 21 décembre 2018.

L'analyse des offres a été réalisée par les services de la CCG selon les critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres, dûment convoquée pour le lundi 14 janvier 2019. La Commission a décidé de retenir l'offre de la SARL FABRIQUE DES GAVOTTES, selon les prix unitaires prévus au bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif annuel de 73 547.00 € H.T., soit 88 256.40 € T.T.C..

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte du choix de la Commission d'appel d'offres comme indiqué ci-dessus,
  - d'autoriser le Président à signer ledit marché ainsi que toute pièce annexe.
- Adopté à l'unanimité -

C Cubells précise qu'il était prévu de former 32 guides composteurs. 70 demandes ont été réceptionnées d'où la décision de former au final 48 guides. Ces personnes auront pour mission d'expliquer le compostage aux usagers et d'animer des mini-formations.

A Vielliard demande s'il a été difficile de procéder à ces recrutements.

C Cubells répond que 5 à 6 places restent libres car certains désistements ont eu lieu car les dates de formation ne convenaient pas mais la campagne de communication a eu un vif succès puisqu'une formation supplémentaire a été agendée.

### **4. Finances : vote des attributions de compensation provisoires 2019**

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de communes perçoit tous les produits de la fiscalité professionnelle et ses compensations que percevaient les communes, à savoir les ressources de la Contribution Economique Territoriale (Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), la Taxe sur les Surfaces COMMERCIALES, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti, la compensation de la suppression progressive de la part salaire dans les bases de TP et la compensation de la réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP.

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, il indique que chaque commune perçoit en contrepartie, de la part de la CCG, une attribution de compensation pour compenser la perte de ressources fiscales. Cette attribution de compensation était égale en 2014 aux produits 2013 cités ci-dessus afin que les communes ne subissent aucune perte budgétaire.

Par délibération n° 20181126\_cc\_fin\_121, le Conseil communautaire, le 26 novembre 2018, a approuvé les attributions de compensation définitives 2018.

Pour 2019, l'attribution de compensation est égale à l'attribution de compensation 2018 révisée par l'application des délibérations suivantes :

- par délibération n°20140224\_cc\_fin13, il a été décidé de réviser l'attribution de compensation en la minorant de deux pour cent du montant de la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève perçue par chaque commune l'année précédente ;

- par délibération n°20151130\_cc\_fin112 il a été décidé de réviser les attributions de compensation à partir de la variation des produits de fiscalité liés au développement économique. Cette délibération prend en compte trois cas :

-la commune d'Archamps qui a la zone d'activité dite « Parc d'Activité du Genevois » sur son territoire ;

-les communes de Saint-Julien-en-Genevois, Neydens, Beaumont et Présilly qui ont une zone d'activité communautaire sur leur territoire ;

-les autres communes.

Monsieur le Vice-Président présente alors le tableau des montants provisoires attribués à chaque commune.

Il est précisé que les montants définitifs seront votés avant la fin de l'année.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide d'approuver les montants provisoires des attributions de compensations indiqués dans le tableau joint pour l'année 2019,

	MONTANT ATTRIBUTIONS COMPENSATION PROVISOIRES 2019
<b>Archamps</b>	387 427 €
<b>Beaumont</b>	26 276 €
<b>Bossey</b>	44 496 €
<b>Chênex</b>	-4 643 €
<b>Chevrier</b>	24 622 €
<b>Collonges-sous-Salève</b>	104 246 €
<b>Dingy-en-Vuache</b>	20 302 €
<b>Feigères</b>	64 721 €
<b>Jonzier-Epagny</b>	-25 850 €
<b>Neydens</b>	502 304 €
<b>Présilly</b>	43 876 €
<b>Saint-Julien-en-Genevois</b>	932 159 €
<b>Savigny</b>	-26 357 €
<b>Valleiry</b>	114 754 €
<b>Vers</b>	-8 299 €
<b>Viry</b>	84 246 €
<b>Vulbens</b>	368 365 €
<b>Total communes</b>	2 652 645 €

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

- Adopté avec 1 abstention (A Bonaventure) -

A Vielliard s'étonne que le montant d'attribution de compensation pour St Julien soit en baisse pour 2019 alors que la commune connaît une augmentation de son activité économique (ouverture Biofrais et Grand Frais).

M Pittet précise que même si les fonds genevois ont augmenté, la CVAE a diminué entre 2017 et 2018. Elle tient à disposition des élus les états transmis par les services fiscaux.

PJ Crastes rappelle que la CCG ne peut pas intervenir sur les montants de CVAE, ni sur les bases ni sur le taux.

A Bonaventure observe que bien que des entreprises arrivent sur le territoire, les montants de taxe sont toujours en baisse.

## **VII - Divers**

### **1. Station de ski sur le Salève**

X Pin indique que la station est ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 13 février 2019.

Vu par le Président

# REGENERO

Bilan de l'action de  
REGENERO sur la  
CCG au  
30 octobre 2018

## SOMMAIRE

-  Bilan global
-  Bilan CCG
-  Actions d'animation
-  Perspectives
-  Bilan opération La Poste



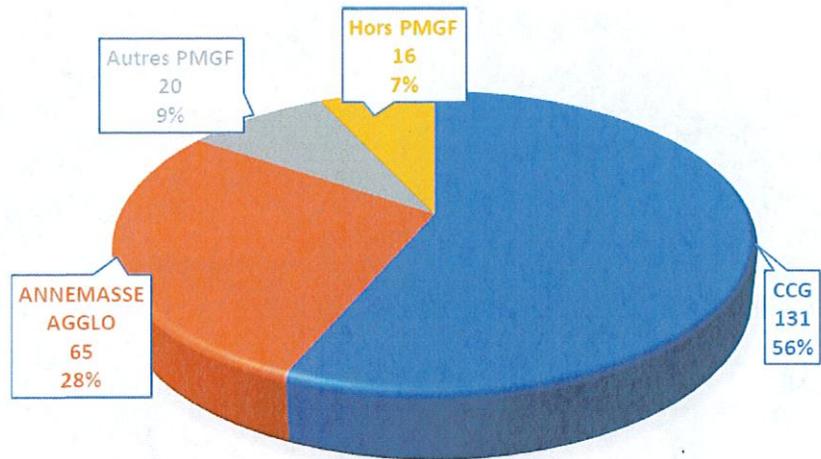
# Bilan quantitatif global

Octobre 2017 à Octobre 2018

## Nombre de contacts

**232**

- + CCG : 131
- + Annemasse Agglo : 65
- + Autres PMGF : 20  
(dont Thonon agglo 8)
- + Hors PMGF : 16

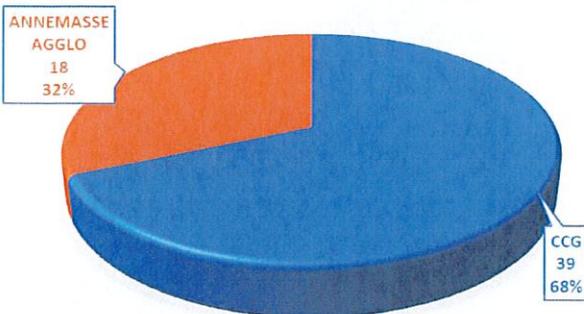
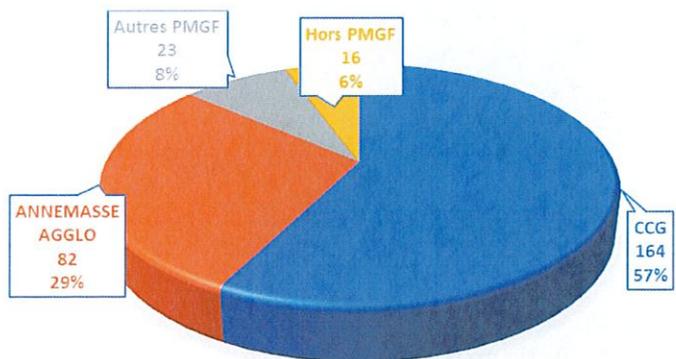


1 contact = 1 personne



# Bilan quantitatif global

## Nombre de conseils



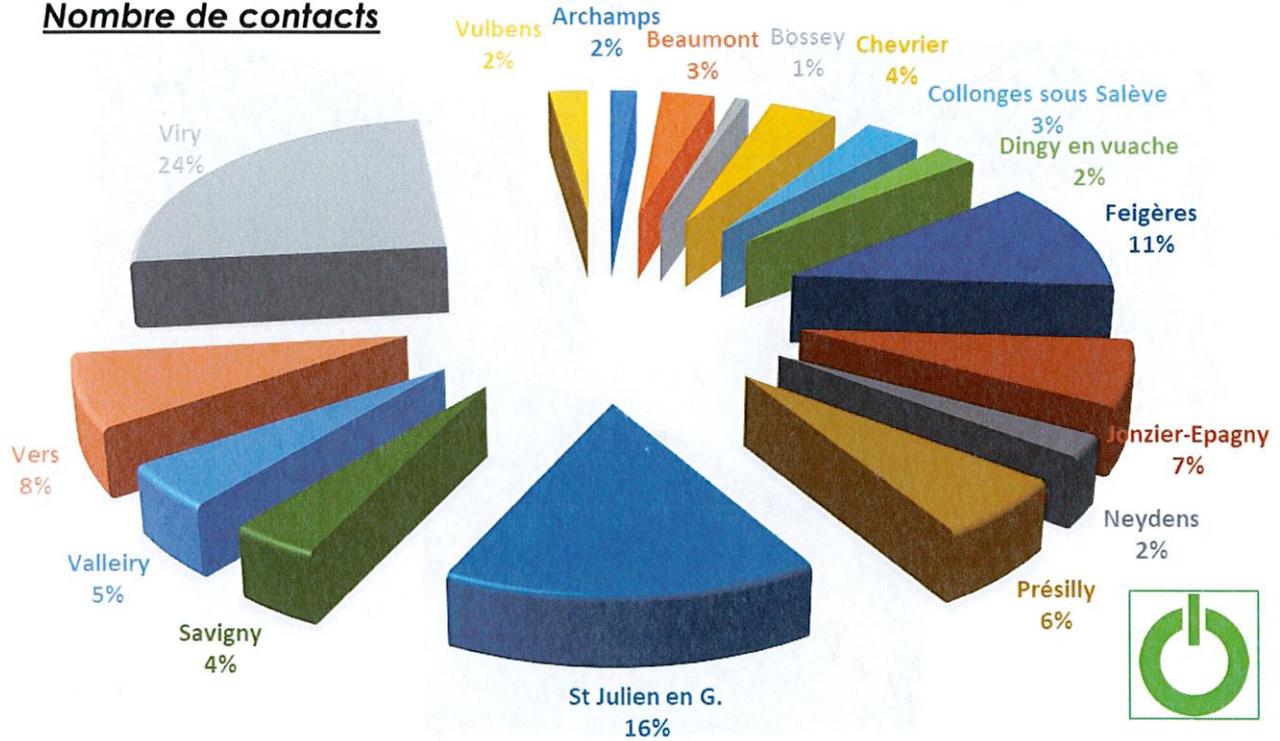
## Nombre d'accompagnements en cours

conseil = appel ou mail (hors accompagnement)  
1 accompagnement : audit et suivi



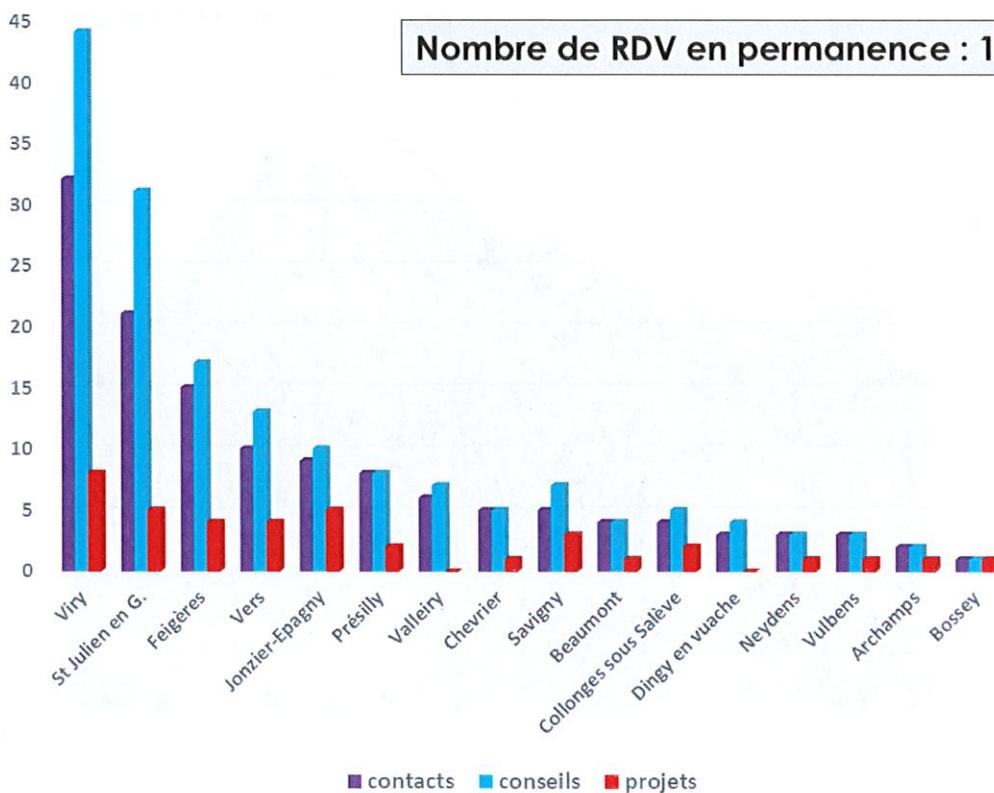
# Bilan quantitatif CCG

## Nombre de contacts



# Bilan quantitatif CCG

Nombre de RDV en permanence : 17



# Bilan qualitatif CCG

1 chantier en cours d'achèvement :



# Bilan qualitatif CCG

Isolation combles perdus : 5 k€

ITE : 24 k€

Menuiseries :  
10 k€



# Bilan qualitatif CCG

1 gros chantier à venir :

- + Surélévation
- + Menuiseries
- + Isolation murs et toiture
- + Chauffage et ECS
- + Drainage eaux pluviales
- + Etc.

Coût prévisionnel APS : 250 k€



Vidéo de promotion de REGENERO élaborée autour de ce chantier par le PMGF



# Bilan qualitatif CCG

+ 1 chantier DORÉMI en cours

- ⌚ Attente du projet de l'architecte
- ⌚ Travaux prévus au printemps 2019
- ⌚ 105 k€ de budget prévisionnel pour la partie énergétique



+ Environ 10 chantiers issus des conseils REGENERO :

- ⌚ Isolation toiture et menuiseries (Jonzier Epagny)
- ⌚ Isolation des murs (Vulbens)
- ⌚ Menuiseries (Viry, Savigny, St Julien en G., Jonzier Epagny)
- ⌚ Assainissement des murs et chauffage (Chevrier)
- ⌚ Etc.



## Actions d'animation - Public

10/2017 : Formation aux banques à la CCG

11/2017 : Salon Naturellia

01/2018 : balade thermique à St Julien

04/2018 : Foire de la Roche

ANIMATIONS

PARTENARIATS

Action Logement

FNAIM

CAPEB/FFB

PLS-ADIL 74

Ecopure

GrDF



## Actions d'animation - CCG

- + **Octobre 2018** : présentation du dispositif lors de la réunion Agents d'accueil/DGS des mairies de la CCG
- + **Novembre 2018** :
  - 🔌 passage dans toutes les mairies pour distribuer des affiches et des flyers
  - 🔌 Intervention DOREMI dans la réunion des DGS/agents accueil mairie
- + **Décembre 2018** : DOREMI Rencontre dans les mairies avec les services Urbanisme
- + Alimentation du **site internet** en contenu : 40 actualités publiées
- + Production de **supports de communication vidéo** avec le PMGF



# Actions d'animation - CCG

## ACTUALITES



### HISTOIRE D'UNE RÉNOVATION REGENERO - CHAPITRE 3 : L'ANALYSE DES DEVIS ET LE PLAN DE FINANCEMENT

Après avoir pris tous les renseignements utiles auprès de Guillaume, les Martin ont pu contacter les artisans pour faire réaliser

//// SUIVE



### FIN DU PROBLÈME TECHNIQUE SUR LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE

La ligne téléphonique de REGENERO est de nouveau accessible. En revanche, LES MESSAGES LAISSÉS SUR LE REPONDEUR N'ONT PAS PU

//// SUIVE

### RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT RGE

ATELIER TECHNIQUE SUR LES DEVIS - 19 NOVEMBRE 2018 DE 10H À 12H À ARCHAMPS

Atelier technique : Devis, factures, conditions générales d'intervention dans les marchés privés. Lundi 19 novembre 2018 de 10h à

//// SUIVE



### HISTOIRE D'UNE RÉNOVATION REGENERO - CHAPITRE 2 : L'IDENTIFICATION DES TRAVAUX

Quelques semaines après la visite.



### HISTOIRE D'UNE RÉNOVATION - CHAPITRE 1 : LA GÈNESE...

Monsieur et Madame Martin, heureux parents d'une petite fille de 5 ans ont

### SOIRÉE MOOC #2

8 OCT - 15H00/19H30 - PÉPINIÈRE D'ENTR. PULS - ANNEMASSE

De l'argumentaire commercial à la gestion des sinistres, devenez des experts de l'avant et de l'après chantier REGENERO

INVITATION - SOIRÉE SPÉCIALE MOOC #2 MARDI 9 OCTOBRE 2018 - PÉPINIÈRE PULS À ANNEMASSE

Soirée Mooc bâtiment n°2 - « De



## Points d'amélioration

- + Problèmes récurrents sur le site internet
  - ⌚ Extractions peu fiables
  - ⌚ Suivi difficile des contacts
- + Booster la communication (notamment sur les permanences)
- + Travailler sur les prescripteurs (banques, agences immobilières, notaires, architectes/MO, etc.)
- + Territorialiser les actions d'animation (quartier, hameau, etc.)



# Coût REGENERO CCG

+ Coût global animation par InnoVales pour la CCG sur 1 an :

**35 000 €**

Comprenant :

- + Part forfaitaire d'animation du site internet, création et intégration de contenus, etc.
- + Part à bon de commande dépendant du volume d'activité (permanences, conseils, accompagnement, animations, etc.)



## Bilan La Poste



	nb contacts	nb effectué	% effectué
74160 FEIGERES	259	111	43%
74160 PRESILLY	170	96	56%
74160 VERS	227	69	30%
74520 CHEVRIER	72	30	42%
74520 JONZIER EPAGNY	87	39	45%
74520 SAVIGNY	163	51	31%
74580 VIRY	372	168	45%
<b>TOTAL</b>	<b>1350</b>	<b>564</b>	<b>42%</b>

Nombre total de contacts

<b>EFFECTUES</b>	564
pas d'accord pour répondre	238
d'accord pour répondre	326
dont propriétaires	<b>286</b>
<b>PROPRIETAIRES REPONDANTS</b>	<b>286</b>

PROJET DE TRAVAUX	nb	%	nb avec tel ou mail
Oui	45	16%	33
Ne sait pas	7	2%	4
Non	234	82%	122
<b>Total des Oui + Ne sait pas</b>	<b>52</b>	<b>18%</b>	<b>37</b>



# Bilan La Poste



## Êtes-vous content du CONFORT THERMIQUE de votre maison ?

			travaux prévus	
OUI	234	82%	29	12%
nsp	19	7%	6	32%
nspr	0	0%	0	-
NON	33	12%	11	33%
	286			

Nsp : ne sais pas  
Nspr : ne souhaite pas répondre

## Vos FACTURES D'ENERGIE vous paraissent-elles trop lourdes ?

			travaux prévus	
OUI	66	23%	18	27%
nsp	25	9%	5	20%
nspr	3	1%	1	33%
NON	192	67%	22	11%
	286			

		CONFORT		
		OK	nsp/nspr	pas OK
FACTURES	OK	188	1	3
	nsp/nspr	9	13	6
	pas OK	37	5	24
		66		
		33		

Sur les 24 "confort et factures pas ok", 9 ont un projet de réno, soit  
Sur les 188 "confort et factures ok", 21 ont un projet, soit 11%

- + Les propriétaires satisfaits de leur confort ont rarement un projet de travaux (4%)
- + Les propriétaires se plaignent globalement plus de leurs factures (27%) que de leur confort (19%).
- + Ces 2 inconvénients ne déclenchent spontanément un projet de travaux que dans 1/3 des cas environ, et guère plus s'ils sont cumulés.
- + Quand le confort est mauvais, les factures le plus souvent sont jugées élevées ( 73% des cas)



# Bilan La Poste



## "VOTRE LOGEMENT EST-IL BIEN ISOLE?"

(possibilité de réponses multiples)

			Confort ok		Factures ok		Projet de travaux	
Isolation des combles	69	24%	62	90%	32	46%	15	22%
Toiture								
Isolation des murs	65	23%	58	89%	32	49%	11	17%
Isolation plancher	57	20%	51	89%	29	51%	10	18%
Isolation complète avec étanchéité à l'air	97	34%	90	93%	69	71%	12	12%
Menuiseries double vitrage	63	22%	55	87%	31	49%	13	21%
Autres	36	13%	30	83%	23	64%	8	22%
Ne sait pas	83	29%	49	59%	43	52%	13	16%
Ne souhaite pas répondre	49	17%	42	86%	42	86%	6	12%

### PERTINENCE DU QUESTIONNAIRE :

Confusion combles/toiture  
Il n'est pas prévu la réponse : "aucune isolation" !  
Le degré d'isolation n'est pas précisé  
La date de construction n'est pas demandée  
Rien sur l'énergie utilisée

### CONCLUSIONS :

- + 1/3 des répondants déclarent avoir une isolation complète avec étanchéité à l'air
- + Malgré tout, 12% d'entre eux ont encore des projets de rénovation énergétique
- + On ignore qui n'a aucune isolation



# Bilan La Poste



PERSONNES A RECONTACTER EN PRIORITE					
	un projet	coordonnées	Facture lourde	Confortable	Nombre de contacts concernés
Priorité 1	oui	tel ou mail	oui	non	6
Priorité 2	oui	tel ou mail	oui	oui/nsp	8
Priorité 3	oui	tel ou mail	non/nsp	oui/non/nsp	19
Priorité 4	nsp	tel ou mail	oui/non/nsp	oui/non/nsp	4
TOTAL					37

2 particuliers ont téléphoné pour prendre RDV

35 rappels :

- + 4 RDV en permanence
- + 5 ont déjà fait les travaux
- + 6 prendront contact avec REGENERO quand ils s'engageront dans un projet
- + 1 vend sa maison
- + 1 contact faux (pas le bon n° de tel et n'habite pas la région)
- + 18 messages (x3) sur répondeurs et pas de rappels



# Bilan La Poste



AUTRES CAS					
	un projet	coordonnées	Facture lourde	Confortable	Nombre de contacts concernés
Priorité Y	oui ou nsp	nom seulement			10
Priorité Z	oui ou nsp	rien			6
	non	tel ou mail			122
	non	nom seulement			84
	non	rien			28
TOTAL					250

Test de rappel des 122 contacts (10%).  
Pas de retours probants

Améliorations envisagées :

- + Co construction du questionnaire
- + Définir ensemble les lieux de diffusion du questionnaire
- + Mieux coordonner (dans le temps) la diffusion du questionnaire
- + Mieux définir les cibles





InnoVales  
créateur de coopérations locales

# REGENERO

04 58 57 00 87

[www.regenero.fr](http://www.regenero.fr)

UN SERVICE PUBLIC ET INDÉPENDANT DU GÉNEVOIS FRANÇAIS,  
PÔLE METROPOLITAIN

## AIDE FINANCIERE

Aide CCG :

- + Calquer sur le CITE (critères techniques et RGE)
- + Sous conditions de ressources PLI (communes en zone A et B1)
- + Distinction MI/Copro et PO/PB
- + Distinction public ANAH/Hors ANAH
- + Prise en compte du dispositif DOREMI
- + Bonification de prime si utilisation d'éco-matériaux.
- + Montant de l'aide : 1 000 €/logement + 500 € si eco-materiaux
- + Budget global : 70 000 €/an



# AIDE FINANCIERE

Aide CD74 pour CCG :

- + Respect des critères d'attribution CCG
- + Sous conditions de ressources PLI (communes en zone A et B1)
- + Gain énergétique minimal de 25%
- + Aide plafonnée à 1 000 €/logement
- + Maison individuelle et copro



# AIDE FINANCIERE

Mise en œuvre :

- + Obligation de passer par REGENERO pour justifier des -25%
  - + Visite obligatoire
  - + RDV en permanence pour constituer le dossier de demande
- + Création des documents de demande (1 pour MI, 1 pour copro)
- + Création du processus de demande et d'analyse de la demande
- + Mise en place d'un comité d'attribution des aides (personnes conviées, fréquence de réunion, etc.)
- + Quid si une grosse copro (le St Georges par exemple) demande l'aide ?
- + Pérennité de l'aide ?



# AIDE FINANCIERE

1. Contact avec REGENERO
2. RDV avec conseiller en permanence
3. Visite technique pour évaluer les 25%
4. Devis auprès des artisans
5. Dépose demande de subvention
6. Analyse de la demande de subvention par REGENERO
7. Comité d'attribution et validation de l'octroi
8. Travaux
9. Factures acquittées et débloqué de la subvention

Dans Regenero

Hors Regenero

